

CUERS

La Mission locale recherche des parrains et des marraines



Lors du conseil d'administration de la Mission locale en présence de Gilbert Pérugini, maire de la commune, au centre sur la photo, à côté de Magali Vincent, Alain Honorat et de Martine Riquelme, adjointe déléguée à la jeunesse, et vice-présidente de la Mission locale et des représentants de la DIRECCTE (Direction Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi de la région PACA), de la Protection judiciaire de la jeunesse, de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Var, de Pôle Emploi, de la Ligue varoise de prévention, ainsi que de ceux des communes voisines et des associations locales. (Photo C. B.)

Le conseil d'administration de la Mission locale vient de se tenir dans les locaux de l'hôtel de ville, animé par la présidente Magali Vincent et le directeur Alain Honorat. La Mission locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans non scolarisés : accès à l'emploi, à la formation professionnelle, prévention santé, prêts de mobylettes...

Mais aussi actions de parrainage, gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et espace emploi.

Elle permet d'avoir accès au logement (gestion du LOCA-PASS) et fournit des aides à la mobilité.

Cet espace d'intervention offre à chaque jeune un

suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches, en rapport avec son niveau, ses besoins, ses difficultés. Les conseillers aident les jeunes à définir leur projet, grâce à des entretiens, des enquêtes, un bilan permettant d'analyser leurs compétences professionnelles, et personnelles.

Concernant Cuers, l'activité 2014 de la Mission locale a suivi 320 jeunes. On note 175 entrées en emploi et 62 entrées en formation ; 67 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social.

Pour l'ensemble des communes adhérentes, la Mission locale a dénombré : 3114 jeunes suivis, 1386 entrées en emploi, et 637 en formation. 553 jeunes bénéficiaires d'un accompagne-

ment social.

Le parrainage, élément essentiel

Les jeunes issus de l'immigration et/ou ayant un faible niveau de qualification, appartiennent souvent à un milieu social défavorisé et sont confrontés à des problèmes récurrents : risque de discrimination, absence de réseau relationnel pour établir le contact avec des employeurs par l'intermédiaire de bénévoles, salariés en activité, ou retraités ou préretraités.

Une mise en relation du parrain et du jeune s'effectue alors pour assurer l'accueil des jeunes, pour les informer, et les accompagner dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Une fois cette relation acceptée, une officialisation est faite par la signature d'une convention engageant les deux parties.

Un parrain doit savoir écouter, dialoguer, et mettre en confiance, et dynamiser le filleul.

Un filleul doit avoir entre 16 et 25 ans, ne plus être scolarisé, accepter le conseil, le soutien, un emploi, et s'engager avec des professionnels.

C. B.

La Mission locale du Coudon au Gapeau, regroupe 11 communes : Cuers, Pierrefeu, Puget-Ville, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, Belgentier, La Farède, La Garde, Le Pradet, et La Valette.

Pour en savoir plus, contacter Martine Riquelme au 04.94.13.50.70. ou mriquelme@ville-de-cuers.com